

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 07 février 2025

**ADOPTION DU PACTE
ECO DU GENEVOIS
FRANÇAIS**

N° CS2025-14

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 30
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à midi, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 24 janvier 2025
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ -
Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie
GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M.
Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle
BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M.
Christophe SONGEON - M. Jean-Claude
TERRIER - M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean
CRASTES - Mme Carole VINCENT - M. Julien
BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel
DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme
Nadine JACQUIER - M. Jean-Luc SOULAT - Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Eddi
ETIENNE - M. Claude THABUIS - M. Benjamin
VIBERT - M. Stéphane VALLI - Mme Nadine
PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE

• **Délégués suppléants :**

M. Christian AEBISCHER suppléant de M.
Bernard BOCCARD - Mme Marion BARGES-
DELATTRE suppléant de M. Yves CHEMINAL -
M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice
DUNAND - Mme Véronique LECAUCHOIS
suppléant de M. Michel MERMIN

• **Délégués représentés :**

M. Denis LINGLIN donne procuration à M. Daniel
RAPHOZ - Mme Annick GROSROYAT donne
procuration à M. Vincent SCATTOLIN - M.
Claude MANILLIER donne procuration à M.
Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre
BERTHIER donne procuration à M. Christophe
SONGEON - M. Florent BENOIT donne

procuration à Mme Carole VINCENT - M. Philippe MONET donne procuration à M. Stéphanie VALLI - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

• **Délégués excusés :**

M. Denis LINGLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Marie - Pierre BERTHIER - M. François DEVILLE – Mme Annick GROSROYAT - M. Bernard BOCCARD - M. Hubert BERTRAND - M. Claude MANILLIER - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Yves MASSAROTTI – Mme Catherine BRUN - M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Régis PETIT - M. Sébastien JAVOGUES

ADOPTION DU PACTE ECO DU GENEVOIS FRANÇAIS

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du Président du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération N° CS2021-09 du 18 mars 2021 relative à la nouvelle feuille de route du Pôle métropolitain.

Avec l'adoption de la feuille de route politique 2020-2026, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont fait de la transition écologique le fil directeur de son action. En complément de la mise en place de dispositifs opérationnels, liés notamment à la promotion de l'Economie Circulaire, à la réduction des consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables ou aux métiers de la Transition, les élus ont souhaité construire une démarche permettant une meilleure articulation entre les politiques publiques et les acteurs économiques du territoire.

Initié à l'été 2022, le « **Pacte économique du Genevois français** » est le fruit de près de deux ans de travail et de construction entre le Pôle métropolitain, les EPCI membres et les agences économiques. Ce pacte économique souhaite engager le Genevois français dans un modèle de développement économique durable, résilient, résolument métropolitain, capable de produire de la valeur ajoutée et un impact économique local significatif. Il propose de coordonner et outiller durablement les forces pour formuler des réponses concrètes aux enjeux majeurs auxquels fait face le Genevois français.

Trois conditions sont nécessaires pour atteindre ces objectifs :

- Rehausser l'ambition économique locale et changer de modèle de développement.
- Mobiliser davantage le développement économique en réponse aux défis de transition du territoire.
- Repenser collectivement les modalités de l'action économique pour une meilleure utilisation des ressources et une maximisation des impacts en travaillant l'articulation entre les interventions économiques des EPCI d'une part et du Pôle métropolitain d'autre part.

1. Changer de modèle, changer d'échelle : agir ensemble pour réussir les transitions et créer de la valeur

Le Genevois français est un territoire dynamique sur le plan économique : plus fort taux de création d'entreprises en auvergne Rhône Alpes, faible taux de chômage, un tissu productif encore bien présent, une fonction d'interface franco-suisse. Pourtant, des risques majeurs existent : faible densité économique, une sphère productive en recul, une forte sensibilité aux conjonctures, une spécialisation accélérée vers l'économie résidentielle sans parvenir à fixer les

revenus sur le territoire, de fortes disparités dans le Genevois français (de revenus, dans l'accès au logement, aux services et équipements), etc.

L'économie du Genevois français doit se caractériser demain par la recherche d'une certaine intensité et par un niveau plus élevé de valeur ajoutée. Le Genevois français doit affirmer une ambition réhaussée en matière de développement économique et en faisant des différentes transitions des leviers de transformation et de création de valeurs. Pour y parvenir, il est nécessaire de s'appuyer sur une armature économique métropolitaine équilibrée, de privilégier une approche transversale (public/privé ; entre politiques publiques) et intersectorielle des filières stratégiques et de réorienter l'action économique territoriale vers ces transformations et le cœur de l'entreprise pour maximiser son impact.

2. EPCI et Pôle métropolitain fédérés autour d'un changement d'échelle

Le Pôle métropolitain et les EPCI se mobilisent pour une action collective en faveur d'une transformation économique, avec un pacte économique témoignant d'une collaboration renouvelée, d'une alliance intercommunalités-pôle-agences économiques au sein du bloc local. Les intercommunalités restent pleinement compétentes en matière de développement économique, en s'appuyant sur les ressources du Pôle métropolitain et de leurs agences. Le Pôle métropolitain intervient à une **échelle plus large, régionale, nationale ou transfrontalière, pour des actions à fort impact ou effets d'entraînement**. Il définit une vision économique tout en favorisant les initiatives publiques et privées. Les actions du Pôle métropolitain sont financées par les intercommunalités membres et par des leviers complémentaires (partenaires externes, publics ou privés). Certaines actions pourront être conduites à la demande d'intercommunalités (par conventionnement inter EPCI) si elles contribuent aux effets recherchés : densification et métropolisation de l'économie, valeur ajoutée, transition écologique. Le Pôle métropolitain offre ainsi des actions socles et pourra répondre aux besoins spécifiques des intercommunalités à travers un cadre spécifique de partenariat.

Pour faciliter la priorisation entre offre socle et à la demande, une matrice a été constituée autour de **quatre critères** clefs.



3. Le positionnement du Pôle métropolitain autour des dimensions du développement économique

Dans une logique de lisibilité et de coordination de l'action économique, le Pôle métropolitain engage son action au titre de **cinq domaines d'intervention clefs** revêtant une dimension métropolitaine forte, et requérant une action coordonnée à l'échelle du Genevois français.



L'action économique transfrontalière vise à faire du Pôle métropolitain le moteur du **gagnant-gagnant transfrontalier** afin que le Genevois français bénéficie du **retour de miroir** de l'attractivité genevoise. Le Pôle métropolitain se donne ainsi toute latitude sur la stratégie et définition des actions à mener. Plusieurs axes de projets s'adossent à cette ambition notamment le maintien et développement des chaires transfrontalières, le renforcement de la Cité des Métiers, l'appui aux événements transfrontaliers, la mise en place d'un observatoire territorial de l'employabilité et la densification des temps d'échanges politiques entre la France et la Suisse.

L'innovation économique ambitionne de positionner le Pôle métropolitain en **tête chercheuse des sujets d'innovation**. Actant une approche plus décloisonnée de l'innovation économique, le Pôle métropolitain vise une meilleure coordination des acteurs territoriaux autour des sujets d'innovation. Le Pôle métropolitain ambitionne de renforcer la focale sur ses politiques contractuelles (fonds européens par exemple) pour intervenir plus directement aux côtés des entreprises (appui à des levées de fonds par exemple). Les Chaires universitaires, l'appui à l'incubation des activités entrepreneuriales ou plus largement le soutien aux écosystèmes liés à l'innovation comme French Tech Alpes représentent des pistes de projets prioritaires pour atteindre ces objectifs.

Concernant l'économie et la transition écologique, le Pôle métropolitain souhaite se positionner en « **Hub des transitions** », en plate-forme territoriale, publique-privée, pour stimuler, encourager, faciliter les initiatives, les logiques de projet, de recherche de solutions face aux enjeux de la transition écologique. Ce hub a pour but d'identifier les sujets d'intervention pour faciliter la transition écologique de l'économie locale pour les territoires et pour les entreprises.

Cette stratégie se traduit notamment par une intervention par Appels à Projets et Appels à Manifestation d'Intérêt comme levier d'action. Au-delà, le soutien des dispositifs existants (Entrez dans la Boucle, soutien des entreprises dans le cadre de Contrats de Chaleur Renouvelable...) constitue des invariants. Une autre piste de projet réside dans la mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Zéro Artificialisation Nette pour traiter l'aménagement durable des espaces économiques (pour les territoires et les entreprises).

Au sujet de l'emploi et la formation, le Pôle métropolitain se positionne en tant qu'**animateur et acteur de l'emploi-formation**. Producteur de la stratégie, coordinateur des politiques de l'emploi et de formation, il est aussi garant d'une cohérence d'ensemble s'appuyant notamment sur les dispositifs existants tels que Grand Forma, se former dans le Genevois français ou la Cité des Métiers du Grand Genève. Ces dispositifs ont vocation à être orientés plus fortement vers les transitions numérique et écologique. Le développement de l'apprentissage et de l'alternance (Label Entreprise Apprenante) ou la création d'un observatoire territorial de l'employabilité constituent d'autres projets prioritaires.

Enfin, en ce qui concerne la promotion territoriale, le Pôle métropolitain se positionne en **promoteur économique du Genevois français**. Garant d'une vision d'ensemble et de la cohérence des stratégies de développement et d'attractivité économique locales, il concourt à l'émergence d'un socle identitaire et d'une mise en récit économique communs au Genevois français. Il apporte ainsi de la lisibilité et de la visibilité aux atouts et opportunités du territoire (entreprises, savoirs-faires, dynamiques sectorielles, ...). Les cibles finales de cette action sont les porteurs de projet économiques (entrepreneuriat, innovation), les entreprises (développement, implantation), les investisseurs, les actifs en recherche d'emploi / de formation. La mise en place d'un observatoire territorial des filières stratégiques (économie circulaire, transition énergétique, alimentation durable, ...), **l'engagement d'une démarche de marketing territorial au bénéfice de la promotion des savoirs-faires des entreprises** ou le maintien d'une présence Genevois français lors d'événements économiques fédérateurs concourent à cet objectif.

4. Une gouvernance charpentée pour garantir l'efficacité du pacte

Le **Pacte économique du Genevois français** repose sur une **gouvernance coconstruite, visant à atteindre des objectifs communs « Pôle métropolitain – intercommunalités – agences économiques »**. Cette gouvernance repose sur l'évaluation continue du Pacte économique, la clarté et la mise en visibilité du projet, ainsi que la simplicité dans son fonctionnement.

Les instances existantes seront réutilisées et des ajustements seront faits pour favoriser l'efficacité de l'organisation. Deux nouveaux formats seront introduits : des **tournées des territoires** pour échanger de manière plus forte avec les intercommunalités et une **Journée métropolitaine de l'économie** pour mobiliser l'ensemble de l'écosystème économique.

Le tableau ci-dessous récapitule les instances de gouvernance, leur composition, leur vocation et leur fréquence prévisionnelle :

Instance	Composition	Vocation	Fréquence
Bureaux et Comités Syndicaux	- Elus EPCI Membres - Elus Pôle Métropolitain	Arbitrage et décision	Affaires courantes + 1 fois /an un focus sur le thème économique
Conférence économique	- Elus référents des EPCI - Responsables DévÉco des EPCI Membres - Elus référents du PMGF - Equipe DévÉco du PMGF	Orientation	2 fois /an
Tournée des EPCI	- Elus référents des EPCI - VP référent du PMGF	- Information réciproque - Identification des besoins et projets	1 fois / 2 ans
Ateliers des développeurs économiques	- Responsables DévÉco des EPCI Membres - Agences de développement - Equipe DévÉco du PMGF	- Repérage d'initiatives - Partage d'expérience - Formation collective	2 fois /an a minima
Instances de projets (ex. COTECH / COPIL)	Variable selon la nature et la maturité des projets	- Pilotage et suivi des projets - Espace de travail	Autant que nécessaire selon les projets
Journée métropolitaine de l'économie	- PMGF / EPCI / Agences - Entreprises et opérateurs éco. - Partenaires institutionnels	- Rencontre / réseautage - Information décroisée - Prospective	1 fois / an A partir de 2025

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le Pacte économique du Genevois français
- **VALIDE** les principes d'actions et le programme de travail proposé : mobilisation des acteurs publics (EPCI membres, agences économiques, partenaires institutionnels) et privés, tant français que suisses selon les opérations ; priorisation ; établissement de la feuille de route ; contractualisation de cette démarche dans les différents dispositifs de mise en œuvre ;
- **AUTORISE** la poursuite des travaux de mobilisation des acteurs, d'organisation de la démarche à l'échelle du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/02/2025

Publié ou notifié le 14/02/2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.